

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Angers, le 22 FEV. 2018

Service Urbanisme, Aménagement et Risques

Planification et Aménagement des Territoires
PAT Sud-Ouest – Espaces Agricoles

Réf.: SUAR/PAT/EA – n° 041-2018

Affaire suivie par : nadia NASRI

nadia.nasri@maine-et-loire.gouv.fr

Tél. : 02 41 86 62 43 – Fax. : 02 41 86 82 76

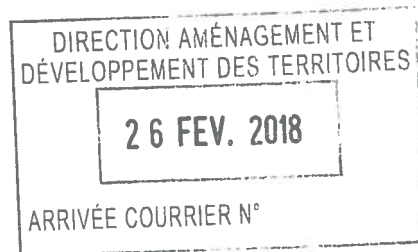
Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Monsieur Christophe BECHU
Président d'Angers Loire Métropole
83, rue du Mail
BP 80011
49020 ANGERS Cédex 02

LETTRÉ RECOMMANDÉ AVEC AR

OBJET : notification de l'avis de la CDPENAF-réunion du 16 février 2018



Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF), le dossier de modification n°1 du PLUi de Angers Loire Métropole, en application de l'article L151-12 et L151-13 du code de l'urbanisme (points I-8, I-26, I-27, II-4, II-8, I-22, I-23).

Au cours de sa réunion du 16 février 2018, la commission a émis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural, un avis favorable sur ce projet au regard des dispositions de l'article L151-13 (STECAL) et de l'article L151-12 (les dispositions réglementaires des annexes en zone A et N).

Je vous invite à joindre le présent avis au dossier soumis à enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Président de la commission,



Pascal GAUCI